

Nom du salarié

Adresse

À (lieu), le (date)

Lettre simple

Objet : Votre demande de congé de deuil

M^{me}/M.,

Dans votre lettre datée du, vous nous avez informés de votre souhait de bénéficier d'un congé de deuil du au suite au décès de votre enfant.

Nous vous informons par la présente que nous acceptons votre demande.

À ajouter si le salarié fractionne le congé de deuil « Nous vous rappelons que ce congé de deuil, d'une durée totale de 8 jours, peut être fractionné en deux périodes, chaque période étant d'une durée au moins égale à 1 journée. Nous vous remercions de nous prévenir 24 heures à l'avance de chacune de vos périodes d'absences. »

Les jours concernés ne feront l'objet d'aucune déduction de votre rémunération mensuelle et seront comptabilisés pour l'attribution des congés payés et pour le calcul de votre ancienneté. Ils seront également assimilés à une période de présence pour la répartition de l'intéressement et de la participation.

Nous vous présentons par ailleurs, M^{me}/M., nos sincères condoléances.

Signature de l'employeur